

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Impôts sur les revenus

Sur proposition de M . Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, et de Didier Reynders, Ministre des Finances, Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les zones d'action positive des grandes Villes (*).

Sur proposition de M . Charles Picqué, Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, et de Didier Reynders, Ministre des Finances, Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les zones d'action positive des grandes Villes (*).

Le projet d'arrêté a pour but de déterminer, pour une période de six années civiles, ces zones (**).Le service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie devra périodiquement examiner si ces zones ne doivent pas faire l'objet d'une actualisation.(*) en exécution de l'article 14525, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992.(**) dans lesquelles se trouvent des habitations dont la rénovation peut donner droit à une réduction sur les revenus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>